



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2026

Commune de FRANCUEIL

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juin, à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle annexe, en session ordinaire sous la présidence de Madame Lydie SORDON, Maire.

Convocations envoyées le 21 mai 2026

Étaient présents :

Mme Lydie SORDON, Maire,
Nicole BODARD, Sandrine AVENET, Aude JOLY, Manuela DA SILVA

MM. Didier BISSON, Franck BRUGEAS, Louis d'ASTORG, Jean-Louis LEVEQUE, Bernard BOURREAU,
Mickaël TERRRIERE, Mickaël BOUGNAUD

Absent excusé ayant donné procuration :

Mme CHERY Caroline donne procuration à M. BOUGNAUD Mickaël
Mme MOLINIER Michèle donne procuration à Mme BODARD Nicole.
Mme GUIGNARD Bénédicte donne procuration à Mme SORDON Lydie

Absent excusé sans procuration :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 12
Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 15

Mme Manuela DA SILVA a été élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

Institutions et vie politique :

- Création d'un comité « gestion du cimetière »
- Création d'un comité « lieu-dit »
- Création d'un Conseil des droits et devoirs des Familles (CDDF)
- Intercommunalité : Restitution du rapport de l'enquête régionale sur la gestion de l'eau potable par la Chambre régionale des comptes
- Création d'un Conseil Municipal Jeunes
- Création d'une réserve communale

Fonction publique :

- Organisation du temps de travail du service administratif
- Mise à disposition du personnel communal de Francueil à la commune de Chisseaux

Finances locales :

- Tarification des emplacements au Marché de Noël du 5 décembre 2026
- Tarification des repas au restaurant scolaire
- Tarification des prestations de la garderie scolaire
- Tarification des créations, extensions de busage et création de passage bateau

- Adhésion à la Fondation du patrimoine

- Organisation de la visite de l'Assemblée nationale le 14 octobre – Prise en charge des frais de transport et de restauration, remboursement des frais pour les personnes non financées par la collectivité

Emploi – Formation professionnel :

- France Travail : Mise en place d'une permanence mensuelle à Francueil

Informations diverses :

- Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs au Maire
- Jour de Cher :
 - point d'accueil au Camping « Le Moulin Fort »
 - concours d'aiguille « catégorie élus »
- Inauguration de l'école – le Vendredi 2 octobre
- Les choix de communication (logo, oriflamme, banderole, affiche)
- Compte-rendu de la commission « urbanisme »
- Compte-rendu du comité « Action sociale »

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2026 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote :

Présents : 12

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°045.2026.29.06 – Création d'un comité « Gestion du cimetière »

La commune de Francueil dispose d'un cimetière dont la gestion nécessite une attention particulière afin d'assurer son entretien, son aménagement et le respect des règles applicables en matière funéraire. La création d'un comité dédié à la gestion du cimetière permettrait d'assurer un suivi régulier des questions relatives à son fonctionnement, à l'accueil des familles et à la mise en œuvre des projets d'amélioration. Ce comité aura pour mission d'étudier les besoins en matière d'entretien, de travaux, de tarification des concessions et de végétalisation, tout en veillant au respect des dispositions réglementaires en vigueur.

Article 1 : Il est créé un comité consultatif dénommé « Comité Gestion du Cimetière », chargé d'étudier et de proposer des mesures relatives à la gestion du cimetière communal.

Article 2 : Ce comité sera composé de membres désignés par le conseil municipal pour la durée du mandat en cours. Il comprendra notamment :

- La maire, en qualité de président ;
- Les conseillers municipaux suivants : Mme Nicole BODARD, M. Jean-Louis LEVEQUE
- Les administrés suivants : M. Grégory SORDON

Article 3 : Le comité aura pour missions principales :

- D'étudier les besoins en matière d'entretien et d'aménagement du cimetière ;
- De proposer des projets d'amélioration, notamment en matière de végétalisation et de modernisation ;

Vote :

Présents : 12

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°046.2026.29.06 – Création d'un comité « des hameaux »

La commune de Francueil souhaite renforcer la participation citoyenne et valoriser les spécificités locales de ses hameaux et lieux-dits.

La création d'un comité "des Hameaux" s'inscrit dans cette dynamique, en permettant aux habitants de s'impliquer dans la vie de leur territoire et de proposer des initiatives adaptées à leurs besoins. Ce comité aura pour mission de favoriser le lien social, d'identifier les enjeux locaux et de contribuer à des projets concrets en collaboration avec la municipalité.

Article 1 : Il est créé un comité "des Hameaux" pour la commune de Francueil.

Article 2 : Ce comité "des Hameaux" sera composé de membres désignés par le conseil municipal pour la durée du mandat en cours. Il comprendra :

- La maire, en qualité de président ;
- Les conseillers municipaux suivants : JOLY Aude, TERRIERE Mickaël, BOUGNAUD Mickaël, CHERY Caroline
- Les administrés suivants : GRANJEAN Julien

Vote :

Présents : 12

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°047.2026.29.06 – Création d'un Conseil des droits et devoirs des Familles (CDDF)

La commune de Francueil, soucieuse de renforcer la prévention des difficultés familiales et éducatives, souhaite mettre en place un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF).

Cette instance aura pour vocation d'accompagner les familles en situation de vulnérabilité, en favorisant le dialogue, le rappel des droits et devoirs parentaux, et en proposant des mesures d'aide adaptées.

Le CDDF s'inscrit dans une démarche de prévention et de soutien, en collaboration avec les partenaires locaux et institutionnels, afin d'éviter les dérives et de promouvoir un environnement favorable au développement des enfants.

La composition du CDDF est fixée comme suit :

- La Maire, qui préside l'instance ;
- Des représentants des services de l'État, désignés par le Préfet ;
- Des représentants des collectivités territoriales et des acteurs de proximité (associations, services sociaux, éducation nationale, etc.) ;
- Une personne œuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance, désignée par le procureur de la République dans le cadre du protocole de renforcement de la justice de proximité.
- Des élus.

Procédure d'environ huit mois.

Vote :

Présents : 12

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°048.2026.29.06 – Intercommunalité : Restitution du rapport de l'enquête régionale sur la gestion de l'eau potable par la Chambre régionale des comptes

La commune de Francueil, membre de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré – Val de Cher compétente en matière de gestion de l'eau potable, a été destinataire du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes (CRC) relatif à la gestion de ce service public. Ce rapport, établi dans le cadre des missions de contrôle de la CRC, vise à évaluer la régularité, l'efficacité et l'efficience de la gestion des services publics locaux.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de l'eau potable par l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

Vote :

Présents : 12

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°049.2026.29.06 – Création d'un Conseil des Jeunes

La commune de Francueil souhaite renforcer la participation des jeunes à la vie locale en leur offrant un espace d'expression, de réflexion et d'action. Dans le cadre de sa politique éducative et citoyenne, il est proposé :

- De créer un Conseil Municipal Jeunes (CMJ) à Francueil, composé d'enfants scolarisés en classes de CM1, CM2, 6ème et domiciliés dans la commune.
- Les missions du CMJ sont les suivantes :
 - Proposer des initiatives et des projets en faveur de la jeunesse ;
 - Représenter les jeunes auprès des instances municipales ;
 - Organiser des événements et des activités visant à promouvoir la culture, le lien social et l'engagement citoyen.
- Un règlement intérieur précisera les modalités de fonctionnement du CMJ, notamment :
 - La composition et les modalités de désignation des membres ;
 - La durée du mandat ;
 - Les règles de participation et d'organisation des réunions.
- Un budget annuel sera alloué pour soutenir les actions et projets proposés par le CMJ.
- Bénédicte GUIGNARD, élue référente, ainsi que Patricia COUETTE et Manuela DA SILVA, animatrices, sont désignées pour accompagner et soutenir les jeunes dans leurs initiatives.

Vote :

Présents : 12

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°050.2026.29.06 – Création d'une réserve civile communale

La commune de Francueil, soucieuse de renforcer sa capacité de réponse aux situations d'urgence et de crise, souhaite se doter d'une réserve communale de sécurité civile. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des dispositions légales permettant aux communes de mobiliser des citoyens volontaires pour contribuer à la protection des populations et des biens en cas de catastrophe naturelle, d'accident majeur ou de tout autre événement nécessitant une intervention rapide et coordonnée.

La création d'une telle réserve répond à un double objectif :

- Renforcer l'autonomie locale en associant les habitants à la préparation et à la gestion des risques ;
- Optimiser les moyens humains disponibles en complémentarité avec les services de secours et les acteurs institutionnels (SDIS, préfecture, etc.).

Cette délibération propose d'autoriser la mise en place de cette réserve et d'en définir les modalités d'organisation et de fonctionnement, conformément au cadre légal en vigueur.

Vote :

Présents : 12

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°051.2026.29.06 – Ressources humaines : Modification du cycle de travail du service administratif à compter du 1er septembre 2026

Afin d'améliorer la qualité d'accueil du secrétariat de mairie et de proposer des horaires adaptés aux besoins et aux modes de vie des usagers, Mme la Maire propose de modifier les horaires d'ouverture de la Mairie comme suit à partir du 1^{er} septembre 2026:

Lundi, mardi : 8h45 – 12h30

Mercredi, Jeudi, Vendredi : 13h45 – 17h15

À compter du 1^{er} septembre 2026, les agents du service administratif à temps complet seront soumis au cycle de travail suivant :

- Agent 1

- Semaine A : 40 heures réparties sur 5 jours (8h/jour : 8h30 – 13h00 // 13h45 -17h15)
- Semaine B : 32 heures réparties sur 4 jours (8h/jour) – le jour non travaillé est fixé le mercredi (l'agent devra tout de fois être présent lorsque l'agent 2 sera absent)

- Agent 2

- Semaine A : 32 heures réparties sur 4 jours (8h/jour) – le jour non travaillé est fixé le mercredi (l'agent devra tout de fois être présent lorsque l'agent 2 sera absent)
- Semaine B : 40 heures réparties sur 5 jours (8h/jour)

Ce cycle alterné se reproduit toutes les 2 semaines, garantissant une moyenne hebdomadaire de 36 heures sur la période de référence.

Les agents acquièrent 6 jours de RTT par an

La présente délibération prend effet à compter du 1^{er} septembre 2026.

Vote :

Présents : 12

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°052.2026.29.06 – Mise à disposition du personnel communal de Francueil à la commune de Chisseaux

La commune de Francueil souhaite mettre à disposition un agent communal auprès de la commune de Chisseaux, afin de répondre à des besoins spécifiques identifiés par cette dernière. Cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre d'une coopération intercommunale visant à optimiser les ressources humaines et à mutualiser les compétences au service des administrés.

Cette démarche doit être encadrée par une convention précisant les modalités de la mise à disposition, notamment la durée, les missions confiées, la quotité de temps de travail, ainsi que les conditions financières et administratives.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, cette décision nécessite une délibération préalable du conseil municipal de Francueil, ainsi que l'accord de l'agent concerné.

Vote :

Présents : 12

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°053.2026.29.06 – Tarification des emplacements au Marché de Noël du 5 décembre 2026

La commission « Culture – Animations » a émis le souhait de réviser la tarification des emplacements du Marché de Noël, jugée inéquitable en raison de son uniformité (même prix pour des stands de tailles différentes).

La commission propose une grille différenciée :

Exposants installés dans la Salle des Fêtes

- 5 € la table,
- 8 € pour deux tables,
- 10 € pour trois tables

Exposants extérieurs

- 10 € pour les stands extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs proposés par la commission « Culture – Animations »

Vote :

Présents : 12

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°054.2026.29.06 – Tarification des repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2026

Mme la Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir la tarification existante des repas du Restaurant Scolaire à compter du 1^{er} septembre 2026. Les tarifs seront donc les suivants :

Prestations	Tarif 2026/2027
Repas enfant au forfait	4.49 €
Repas enfant occasionnel	5.54 €
Utilisation du service dans le cadre d'un PAI	1.35 €

Repas adulte occasionnel	5.54 €
--------------------------	--------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs proposés

Vote :

Présents : 12

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°055.2026.29.06 – Tarification des prestations de la garderie scolaire

Mme la Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir la tarification existante des prestations de la garderie scolaire à compter du 1^{er} septembre 2026. Les tarifs seront donc les suivants :

Prestations	Coût abonnés 2026-2027	Coût occasionnels 2026-2027
Abonnement annuel / famille	23.00 €	- €
Quart d'heure matin ou soir (de 7h15 à 8h30 et de 17h15 à 18h30)	0.48 €	0.64 €
Forfait goûter (de 16h35 à 17h15)	1.80 €	2.15 €
Petit déjeuner (sur demande des parents)	0.60 €	0.60 €
Frais facturé à partir de 9 retards par mois après 18h30	5.15 €	5.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs proposés ci-dessus

Vote :

Présents : 12

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°056.2026.29.06 – Modification des tarifs pour la création d'un busage, d'extension de busage et de la création d'un passage bateau

Mme la Maire propose de réévaluer les tarifs pour la création de busage, d'extension de busage et création d'un passage bateau comme suit :

Création d'un busage (6ml)	
	proposition
Diamètre 300	2 100 €
Diamètre 400	2 300 €

Extension d'un busage (1ml)	
	proposition
Diamètre 300	135 €
Diamètre 400	140 €

création d'un passage bateau (6ml)	
	proposition
passage bateau	1 800.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs proposés ci-dessus

Vote :

Présents : 12

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°057.2026.29.06 – Adhésion à la Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique, œuvre pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel et naturel français. Son action s'inscrit dans une démarche d'intérêt général, permettant aux collectivités territoriales de bénéficier d'un soutien technique et financier pour la préservation de leur patrimoine local.

Mme la Maire propose d'adhérer à cette Fondation, afin que la commune de Francueil puisse bénéficier d'un accompagnement dans la réalisation de projets de restauration.
Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la Fondation du Patrimoine

Vote :

Présents : 12

Pour : 15

Contre :

Abstention : 0

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE

Vu la délibération n° 022.2026.30.03 relative aux délégations de pouvoirs au Maire,

Les décisions prises par Mme la Maire au titre des délégations du Conseil municipal sont soumises aux mêmes règles de contrôle et de publicité que si elles étaient prises par le Conseil municipal lui-même (L. 2122-23, al. 1 du CGCT).

Mme la Maire doit rendre compte des décisions prises sur la base des attributions déléguées à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

7) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
Décision n°2026/005 - attribution de la concession E66 Décision n°2026/006 - attribution de la concession G69

12) exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions fixées par le Conseil Municipal.			
N°	Parcelle(s)	Adresse	Exercice du droit de préemption
2026-0013	A 1365	42 rue des Ouldes	NON
2026-0014	C 2001-445-447-448-449-451-452-453-454-2000-2006-2010	13 rue de l'Europe	NON
2026-0015	A 851-858-859-964-965-1307-1090-1249	13 rue Richard Wagner	NON
2026-0016	ZA 175-178	3 rue du Cher	NON
2026-0017	C 396 - ZM 207	5 impasse des tremblères	NON
2026-0018	C1991	3 rue des Sources	NON

INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ France Travail : permanence mensuelle à Francueil
- ❖ Jour de Cher :
 - Point d'accueil au Camping « le Moulin Fort ».
 - Concours « élus » du lancer d'aiguilles.
- ❖ Inauguration de l'école – le vendredi 2 octobre
 - Exposition à la salle des fêtes courant 2027
 - Travail sur les textes de Georges Sand (théâtre avec Elsa ROBINNE)
 - repas partagé à la suite de cette inauguration.

DELIBERATION N°058.2026.29.06 – Visite de l'Assemblée nationale – Prise en charge des frais de transport et de restauration, remboursement des frais pour les personnes non financées par la collectivité

Mme la Maire expose le déroulement de la Visite de l'Assemblée Nationale qui aura lieu le 14 octobre 2026 prochain.

La commune de Francueil prend en charge les frais de transport aller-retour pour les participants à la visite de l'Assemblée nationale le 14 octobre, selon les modalités suivantes :

- Le transport sera organisé en train.
- Les frais de transport sont intégralement couverts pour les élus municipaux non indemnisés et le personnel communal.
- La commune prend en charge les frais de restauration pour les élus municipaux non indemnisés et le personnel communal.
- Les frais de transport et de restauration pour les élus indemnisés et les participants extérieurs (conjointes d'élus et du personnel communal, ou autres personnes invitées) ne sont pas pris en charge par la collectivité. Ces frais seront refacturés aux intéressés.
- Le montant global de la journée s'élève à 120.00 €. Un titre de recette sera adressé à chaque participant extérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité les conditions ci-dessus.

Vote :

Présents : 12

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DELIBERATION N°059.2026.29.06 – Remboursement des frais de transport du Voyage à Paris – visite de l'Assemblée Nationale

Dans le cadre du déplacement à Paris pour une visite de l'Assemblée nationale, la SNCF n'accepte pas le paiement par mandat administratif. Mme la Maire de la commune de Francueil propose de régler les frais de transport en train (trajet Amboise - Paris Austerlitz).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le remboursement de ces frais sur le budget communal, conformément aux règles applicables en matière de prise en charge des dépenses engagées pour les déplacements des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- Que la commune de Francueil rembourse les frais de transport en train (trajet Amboise - Paris Austerlitz) engagés par Mme la Maire pour le déplacement à Paris dans le cadre de la visite de l'Assemblée nationale

Vote :

Présents : 12

Pour : 15

Contre :

Abstention :

- ❖ Les choix de communication
 - Modernisation du logo de Francueil,
 - Achats d'une oriflamme, des banderoles et des affiches du Marché de Noël.

❖ Compte-rendu de la commission « urbanisme »

Mme Le Maire se rendra chez les particuliers lorsque l'achèvement de travaux sera fourni afin de pouvoir établir l'attestation de conformité.

❖ Compte-rendu du comité « action sociale – personnes âgées »

- Mise en place d'un goûter dansant pour les personnes de + de 70 ans
- A compter du 2 novembre, 4 personnes âgées de + de 70 ans pourront venir déjeuner au restaurant scolaire avec les enfants du 2^{ème} service. Ce repas intergénérationnel aura lieu tous les jeudis. Un courrier sera adressé à toutes les personnes de + de 70 ans pour leur proposer de s'inscrire s'ils le souhaitent.

- ❖ Petit-déjeuner du Centre Socio Culturel de Bléré où Mme GUIGNARD Bénédicte s'est rendue. Leur compte financier étant négatif, nous verrons si nous pouvons les aider.

❖ Dates à retenir :

Dimanche 5 juillet	UNC	Méchoui (salle des fêtes)
Samedi 18 juillet	CCBVC	Jour de Cher
Dimanche 30 août	Bon Accueil	Randonnée du Bon Accueil
Samedi 5 septembre	Goguette	En Goguette
Samedi 19 septembre		Concert Jazz
Vendredi 2 octobre	Mairie	Inauguration de l'école
Dimanche 4 octobre		Fête de l'automne
Dimanche 4 octobre		Octobre Rose

❖ Calendrier prévisionnel des réunions du Conseil Municipal :

Lundi 31 août à 19h00

Lundi 5 octobre à 19h00

Lundi 23 novembre à 19h00

Lundi 11 janvier à 19H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H05.

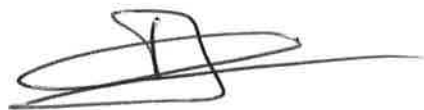
La Maire,

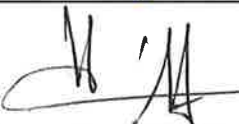
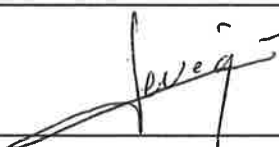
Lydie SORDON



La secrétaire de séance,

Manuela DA SILVA



Fonction	Nom	Prénom	Présent - signature	Absent	Absent excusé - procuration
Mme la Maire	SORDON	Lydie			
1er adjoint	BISSON	Didier			
2ème adjoint	GUIGNARD	Bénédicte			
3ème adjoint	BRUGEAS	Franck			
4ème adjoint	BODARD	Nicole			
Conseillère	AVENET	Sandrine			
Conseiller	BOUGNAUD	Mickael			
Conseiller délégué	BOURREAU	Bernard			
Conseillère	CHERY	Caroline			Procuration 
Conseillère	DA SILVA	Manuela			
Conseiller	d'ASTORG	Louis			
Conseillère	JOLY	Aude			
Conseiller délégué	LEVEQUE	Jean-Louis			
Conseillère déléguée	MOLINIER	Michèle			procuration 
Conseiller	TERRIERE	Mickael			